



LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE, UN ATOUT POUR LES ENTREPRISES

Le gouvernement du Québec a lancé, en 2006, la politique pour l'égalité entre les hommes et les femmes intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. L'une des orientations de cette politique vise à améliorer la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles. Plusieurs actions gouvernementales découlant de cette orientation sont sous la responsabilité du ministère de la Famille et des Aînés.

Le Ministère a produit une série de fiches sur la conciliation travail-famille (CTF) à l'intention des entreprises et, plus particulièrement, des petites et moyennes entreprises. Ces fiches visent à les aider à mettre en place des mesures de CTF dans les milieux de travail.

LES FICHES ABORDENT LES SUJETS SUIVANTS :

- Fiche 1 La conciliation travail-famille, qu'est-ce que c'est?
- Fiche 2 Comment la conciliation travail-famille a-t-elle évolué?
- Fiche 3 Pourquoi s'intéresser à la conciliation travail-famille?
- Fiche 4 Comment réussir l'implantation de mesures de conciliation travail-famille?
- Fiche 5 Comment implanter des mesures de conciliation travail-famille dans les entreprises?

Les fiches peuvent être téléchargées dans la section dédiée à la CTF du site Web du Ministère : www.mfa.gouv.qc.ca/travailfamille.

C'est un incontournable pour qui s'intéresse à la CTF!

Des outils

Des outils ayant été expérimentés pour implanter des mesures de CTF sont aussi mis à la disposition des gestionnaires et des directions d'entreprises dans le site du Ministère : www.mfa.gouv.qc.ca/travailfamille. Ils sont offerts à titre indicatif pour faciliter la démarche et peuvent être modifiés selon le contexte dans lequel ils seront utilisés.